

**MAIRIE
DE CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE**

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2015

Présidence de Monsieur Maurice JARRY, Maire

L'an deux mille quinze, le vingt six du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Maurice JARRY, *Maire*.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, BRISSAUD, SUREAU, DUCHEMIN, LAMISSE, LEBRUN et CONGNARD **Adjoints** et Mesdames et Messieurs GAGNIER, BOUTIN, NACHURY, PEREYROL, DERSOIR, PÉNARD, LEMAIRE, CRÉPEL, CRASNIER, ESNULT, COTINEAU, DRIANCOURT, TEMPLÉ, BILLIET et PERTUISEL **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame BOZDEMIR

PROCURATION : Monsieur BOZDEMIR à Monsieur LAMISSE, pour voter en son nom.

SECRÉTAIRE : Madame GAGNIER

ORDRE DU JOUR

1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2015.

Le compte-rendu de la séance du 13 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

2°- CABINET IRH : PROPOSITION D'ASSISTANCE À LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA DÉTERMINATION DU MODE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET L'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA PROCÉDURE CHOISIE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire :

- Autorise monsieur le Maire à signer le contrat avec la société IRH concernant les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage sur la détermination du mode de gestion de l'assainissement collectif et l'accompagnement pour la mise en œuvre de la procédure choisie.

3°- ACHAT DES TERRAINS DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU CHEMIN DU MARGAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise monsieur le Maire à signer les actes de ventes concernant l'achat de la parcelle cadastrée AE numéro 395 d'une superficie de 2 883 m² au prix de 1,80 €/le m², soit une somme de 5 189,40 €HT, auxquels viendra s'ajouter les frais d'acquisition pour 1 000 €
- Précise que cet achat ne comporte aucune servitude.

4°- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MAINE-ET-LOIRE ET LA COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE.

Le Conseil Municipal, l'unanimité des membres présents et représentés et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire :

- Autorise Monsieur le maire à signer cette convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire et la commune de Châteauneuf-sur-Sarthe.

5°- SICALA : RETRAIT DE COMMUNES.

Monsieur le Maire indique l'implication importante de ce syndicat lors des travaux effectués près du port des fours à chaux et trouve qu'il serait inconvenant de s'en retirer juste après.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de donner un avis favorable au retrait des dix communes suivantes :

- Le Lion d'Angers,
- La Chapelle-sur-Oudon,
- Angigné,
- Thouaré-sur-Loire,
- Mauves-sur-Loire,
- Béhuard,
- Savennières,
- Saint Germain des Près,
- Sainte Luce-sur-Loire,
- Saint Martin de la Place.

6°- COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID).

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue de la réunion de la Commission Locale des Impôts Directs qui doit avoir lieu le 17 mars prochain dans les locaux de la mairie à 14h30.

7°- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : EXERCICE 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide l'octroi des subventions aux associations conformément au tableau ci-dessous,

| Nom des associations | 2015 | | |
|--|---------------|-------------|------------|
| | Demande reçue | Nbre élèves | € |
| A.D.M.R. | X | | 2 250,00 € |
| Bibliothèque "L'attire-lire" | X | | 400,00 € |
| C.C.A.S. | | | 4 000,00 € |
| Challenge communal Boule de fort LA JOIRIE | X | | 180,00 € |
| Collège Jacques Prévert F.S.E. (Foyer Socio-éducatif) | X | 98 | 500,00 € |

| | | | |
|--|---|------------|--------------------|
| Collège St François (ASEP : Association Séronnésienne d'Éducation Populaire) | X | 71 | 362,00 € |
| Conjoints survivants (ex. Veuves Civiles) | X | | 90,00 € |
| Com'elle dit Théâtre | X | | 90,00 € |
| E.N.V.O.L. | X | | 180,00 € |
| École ST JOSEPH Classe découverte | X | 25 | 250,00 € |
| École STJOSEPH Garderie (O.G.E.C.) | X | | 1 700,00 € |
| Ensemble Vocal des deux rives | X | | 270,00 € |
| Les Amis des Fontaines | X | | 220,00 € |
| Ligue Départementale contre le Cancer | | | 90,00 € |
| Morgane Ange d'Amour | | | 50,00 € |
| O.M.C.L. | X | | 10 800,00 € |
| O.M.S. | X | | 9 000,00 € |
| SOLAÉ | X | | 90,00 € |
| SOLIPASS | X | | 1 500,00 € |
| TEAM ADOS Foyer des jeunes | X | | 1 700,00 € |
| TURNA | X | | 90,00 € |
| Docteur MARTEAU | | | 2440,00 € |
| S/TOTAL | | 128 | 36 252,00 € |

- Indique que ces montant sont inscrits au budget primitif 2015 chapitre 6574.

8° - ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 2015 - TABLEAU DES PERMANENCES.

Le Conseil Municipal prend acte du tableau de ces permanences et des modifications proposées concernant les élections départementales du 22 mars et 29 mars 2015 comme le rappelle le tableau ci-dessous :

| Début | Fin | NOM | Prénom | Modification |
|-------|--------|------------|----------------|-------------------------------------|
| 8h00 | 10h00 | JARRY | Maurice | |
| | | SUREAU | Jeanine | |
| | | LAMISSE | Sandrine | |
| | | BILLIET | Marc | |
| 10h00 | 12h30 | BOUTIN | Louis | |
| | | TEMPLÉ | Marie-Laure | PERTRUISEL Roselyne pour le 29 mars |
| | | CREPEL | José-Christian | |
| | | BOZDEMIR | Arzu | |
| 12h30 | 15h00 | LEBRUN | Guy | |
| | | DERSOIR | Christine | |
| | | CONGNARD | Charlotte | |
| | | CRASNIER | Jean-Louis | GAGNIER Annick pour le 29 mars |
| 15h00 | 17h 30 | DUCHEMIN | Jean-Claude | |
| | | DRIANCOURT | Marc-Antoine | BRISSAUD Claude pour le 29 mars |
| | | PÉNARD | Cyril | |
| | | PIEAU | Isabelle | LEMAIRE Hélène pour le 29 mars |
| 17h30 | 18h00 | JARRY | Maurice | |
| | | BOUTIN | Louis | |
| | | LAMISSE | Sandrine | |
| | | BILLIET | Marc | |

9°- RÉVISION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ - EXERCICE 2015.

Monsieur le Maire indique que compte tenu de la morosité actuelle sur le secteur économique de Châteauneuf-sur-Sarthe, et plus particulièrement sur celui du commerce de proximité, la commission marché n'a pas souhaité modifier les tarifs pour 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte les tarifs des droits de place du marché pour l'exercice 2015 tels que décrits dans le tableau ci-dessous.

| DÉSIGNATION DES ÉTALAGES | TARIF 2014 | PROPOSITION DE LA COMMISSION | VOTE DU CONSEIL 2015 |
|---|-------------------|-------------------------------------|-----------------------------|
| Abonné, par mètre linéaire et par jour | 0,45 | 0,45 | 0,45 |
| Passagers, par mètre linéaire et par jour | 0,90 | 0,90 | 0,90 |
| Camion vente | 80,00 | 80,00 | 80,00 |
| Electricité : | | | |
| Abonné par trimestre : | 18.00 | 18,00 | 18,00 |
| Passager par jour : | 3.00 | 3,00 | 3,00 |
| Cirques : | | | |
| Marionnettes : | 10.00 | } idem | 10.00 |
| Cirques : | 40.00 | | 40.00 |
| Marionnettes : | - | | |
| Restauration ambulante, par soirée | 10.00 | 10.00 | 10.00 |

10°- CONTRAT DE LOCATION D'UN GARAGE MUNICIPAL : MY NATURE BOX / MAIRIE DE CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour et 3 abstentions :

- Décide d'octroyer à la société MY NATURE BOX deux mois de location gratuite pour les mois de février et mars 2015,

- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision,

11°- HEXA BOX : CONTRAT DE LOCATION DU ROBOT DE LA PISCINE POUR 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-Autorise monsieur le maire à signer le contrat de location du robot pour la piscine auprès de la société HEXA BOX pour une durée de 5 ans et pour les montants indiqués ci-dessous,

| Nouveau contrat |
|------------------------|
| 551.51/mois/1ère année |
| 520.93/mois/2ème année |
| 531.56/mois/3ème année |
| 542.41/mois/4ème année |
| 553.48/mois/5ème année |

12°- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent du service technique a été recruté en remplacement de monsieur Jean-Louis FERTRÉ parti à la retraite. Compte tenu du fait que l'agent recruté dispose du grade d'agent de maîtrise de catégorie C et que monsieur FERTRÉ était adjoint technique principal de 1er classe de catégorie C, il convient de modifier le tableau des effectifs en ce sens par la création d'un poste d'agent de maîtrise de catégorie C et la fermeture d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et conformément au Code des Collectivités Territoriales octroyant au Conseil Municipal le pouvoir de création de postes,

- Accepte, à compter du 12 mars 2015, de créer un poste d'agent de maîtrise (35 heures par semaine) au sein des services techniques,
- Décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans le cadre d'emploi d'agent de maîtrise sont inscrits au budget, chapitre 012.

| | |
|---|----------------------|
| Ancien poste | Nouveau poste |
| Adjoint technique principal de 1ère classe -1 | Agent de maîtrise +1 |

13°- QUESTIONS DIVERSES

A - Composition du comité de pilotage du dispositif Châteauneuf Cœur de Ville.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUCHEMIN sur ce sujet, prend acte de la mise en place du Comité de Pilotage du dispositif Châteauneuf Cœur de Ville.

B - Position de Châteauneuf-sur-Sarthe vis-à-vis des différents scénarios de la réforme territoriale.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire :

- Décide de maintenir sa position sur l'hypothèse n°1 formée d'une fusion de 4 Communautés de Communes (C.C du Haut Anjou, C.C des Portes de l'Anjou, C.C du Loir, C.C Loir et Sarthe) regroupant 33 communes et représentant 37 027 habitants. Par ailleurs, il est également évoqué la possibilité de création d'une commune nouvelle regroupant (communes actuelles et pouvant représenter entre 5 000 et 10 000 habitants).

C - Information sur l'attribution de la commission "Communication" et les projets de remise à niveau du site internet de la commune.

Le Conseil Municipal acte du transfert de la délégation "communication" à madame CONGNARD.

Par ailleurs, monsieur ESNAULT souhaite intégrer les commissions Finances, Travaux, et Culture.

Madame DERSOIR informe les membres du Conseil de sa volonté de quitter la commission Travaux.

Monsieur DRIANCOURT intègre la commission Travaux,

La bibliothèque est transférée à la commission Culture.

Mesdames LAMISSE et GAGNIER se proposent d'intégrer la commission Animation-Jeunesse.

Madame PIEAU souhaite faire partie de la commission Affaires Scolaires et de la commission Sports et Cadre de Vie.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des travaux importants qui vont se dérouler la semaine du 02 mars au 06 mars 2015 rue Nationale ou une déviation pour les véhicules de plus de 3,5 T en partenariat avec les services du Conseil Général du Maine-et-Loire sera mise en place . Ces travaux consisteront au remplacement des feux tricolores sur la rue ainsi qu'à la réfection des tampons d'évacuation des eaux usées situés à la fois sur les trottoirs et sur la chaussée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h25.